

France-Novillars: Construction work for buildings relating to health

OJ S 67/2015 04/04/2015

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier de Novillars

Postal address: 4 rue du Docteur Charcot, services économiques

Town: Novillars

Postal code: 25220

Country: France

For the attention of: M. le directeur

Internet address(es):Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://www.achat-hopital.com>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Centre hospitalier de Novillars

Postal address: 4 rue du Docteur Charcot, services économiques

Town: Novillars

Postal code: 25220

E-mail: lydie.drouot@ch-novillars.fr**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Centre hospitalier de Novillars

Postal address: 4 rue du Docteur Charcot, services économiques

Town: Novillars

Postal code: 25220

Internet address: <https://www.achat-hopital.com>**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché de Conception Réalisation pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (MAS de 42 places), d'une maisonnée sanitaire (20 lits) et d'un espace relais (salles d'activités).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: Centre hospitalier de Novillars, 4 rue du Docteur Charcot, 25220 Novillars.

NUTS code FR431 Doubs

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché de Conception Réalisation pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (Mas), d'une maisonnée et d'un espace relais de 62 lits et places ainsi que la démolition préalable de 2 bâtiments et travaux de VRD.

II.1.6. CPV code(s)

45215100 Construction work for buildings relating to health, 45215140 Hospital facilities construction work, 71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Marché de Conception Réalisation pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (Mas), d'une maisonnée et d'un espace relais de 62 lits et places ainsi que la démolition préalable de deux bâtiments et travaux de VRD (voiries, parkings et réseaux).

La surface de plancher prévisionnelle à créer est de 3 550 mètres carrés, celle à démolir est de 1 750 mètres carrés.

Le projet intégrera une démarche de performance environnementale et énergétique RT 2012.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 24 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1.

Deposits and guarantees required

Pour la part travaux, chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5 % dans les conditions prévues aux articles 101 à 103 du code des marchés publics. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée. Sera également exigée une garantie de bon fonctionnement de 24 mois ainsi qu'une preuve d'assurance décennale pour les opérateurs économiques membres du groupement ayant la qualité de constructeur au sens de l'article 1792-1 du Code Civil. Constitution et production d'une garantie à 1ère demande garantissant le remboursement de l'avance forfaitaire conditionnant le versement de l'avance (art. 89 du Cmp).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Païement par mandat administratif. Délai global de paiement: 50 jours à compter de la réception de la demande de paiement conformément à l'article 98 du CMP ainsi qu'au décret no2013-269 du 29.3.2013. Caractéristiques des prix: Prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix: Prix révisables. Avance de 5 % prévue. Financement: l'opération est financée avec le soutien de l'agence Régionale de Santé de Franche-Comté ainsi que par emprunts.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

En application de l'article 51-vii du code des marchés publics, la forme de groupement imposée après l'attribution du marché est un groupement conjoint avec mandataire solidaire de chacun des membres du groupement pour les obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Le groupement d'opérateurs économiques, sera pluridisciplinaire et disposera des compétences dont la description est donnée dans le paragraphe " renseignements complémentaires " du présent avis d'appel public à la concurrence.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Les missions objet de la consultation sont pour parties réservées à des architectes (loi no77-2 du 3.1.1977 et ses modifications sur l'architecture).

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats produiront un dossier " administratif " contenant, dans l'ordre, les pièces no1 à no6 et dont la description est donnée ci-après:

Pièce no1: Le mandataire fournira le formulaire Dc1* " Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants dans sa version du 25.8.2014 " ou document équivalent, dûment complété, daté et signé par chaque cotraitant,

pièce no2: Le formulaire Dc2* (ou document équivalent) " la déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement " dûment complété par chaque cotraitant,

(*Les formulaires Dc1 et Dc2 sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat/>).

Pièce no3: Une déclaration sur l'honneur propre à chaque cotraitant datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics. Il est précisé que le cotraitant qui a fait usage du Dc1, n'a pas à fournir cette déclaration sur

l'honneur.

Pièce no4: Document, propre à chaque cotraitant, justifiant de la qualité du signataire du marché et son pouvoir d'engager la société si le signataire n'est pas le représentant légal de la société.

Pièce no5: copie du ou des jugements prononcés, si le cotraitant est en redressement judiciaire.

Pièce no6: Pour le ou les architectes: attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou document équivalent pour les candidats étrangers.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les candidats auront à produire un dossier " capacités financières " contenant les pièces no7 et no8 et dont la description est donnée ci-après:

Pièce no 7: chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices. Ces informations sont renseignées par chaque cotraitant dans son Dc2 (ou document équivalent).

Pièce no 8: Chaque cotraitant fournira une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité. Les opérateurs économiques ayant la qualité de constructeur au sens de l'article 1792-1 du code civil fourniront, en sus de l'attestation précitée, une attestation d'assurance de responsabilité décennale en cours de validité (assurance tout corps d'état pour les entreprises générales).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les candidats auront à produire un dossier " capacités techniques " contenant les pièces no9 à no11 et un dossier " capacités professionnelles " contenant les pièces no12 à no14 " dont la description est donnée dans le paragraphe " renseignements complémentaires" du présent avis d'appel public à la concurrence.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Ne seront pas admis:

-Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 du Code des Marchés Publics;

-Les candidats qui ne présentent pas au vu des documents qu'ils ont produits, des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché.

-les dossiers transmis ou arrivés hors délais

Critère de sélection des candidatures:

La sélection des candidats sera effectuée en tenant compte des critères suivants, énumérés

par ordre d'importance décroissant:

1- capacités professionnelles évaluées au regard des compétences proposées par le groupement et de la pertinence des références présentées par les membres du groupement au regard de l'objet du marché.

2- capacités techniques évaluées au regard des moyens en personnel et en matériel des membres du groupement

3- garanties financières présentées par les membres du groupement.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. 1.prix global et forfaitaire. Weighting 40

2. 2.qualité de la réponse au regard des exigences architecturales et fonctionnelles du programme: -Sous-Critère 1: Qualité de la traduction des exigences du programme fonctionnel (organisation, gestion des flux, fonctionnalité, évolutivité) appréciée au regard des solutions proposées par le candidat (50 %) -Sous-Critère 2: qualité de la réponse architecturale et intégration dans le site (20 %) -Sous-Critère 3: respect des surfaces utiles et ratio Sdo/Su (15 %) -Sous-Critère 4: optimisation foncière du projet (15 %). Weighting 25

3. 3.qualité de la réponse au regard des exigences techniques et environnementales du programme: -Sous-Critère 1: Réponse aux exigences techniques du programme (60 %) -Sous-Critère 2: Qualité des solutions préconisées par le candidat afin de garantir le respect des cibles HQE définies au programme et les performances en matière de protection de l'environnement (40 %). Weighting 15

4. 4.délai apprécié sur la base du planning proposé par le candidat allant de la notification de l'ordre de service de démarrage du marché jusqu'à la réception des ouvrages. Weighting 20

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

15ST01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.5.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1) En application de l'article 51-vii du code des marchés publics, la forme de groupement imposée après l'attribution du marché est un groupement conjoint avec mandataire solidaire de chacun des membres du groupement pour les obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Le groupement d'opérateurs économiques, sera pluridisciplinaire et disposera des compétences suivantes:

1.une compétence " constructeur " : cette compétence sera présentée par une entreprise générale ou par des entrepreneurs qualifiés et assurés pour réaliser des travaux tous corps d'état. Le pouvoir adjudicateur mentionne sa préférence pour que le mandataire du groupement de concepteurs-réalisateurs soit l'entreprise générale ou l'entreprise chargée du gros oeuvre en cas de pluralités d'entrepreneurs dans le groupement.

2.une compétence " architecturale " présentée par un ou plusieurs architectes.

3.une compétence " études techniques " relative à toutes les techniques de base du bâtiment et du génie civil couvrant l'ensemble des spécialités suivantes: VRD, structure, fluides, ingénierie environnementale et thermique, SSI, développement durable et performance énergétique. Le BET chargé du développement durable et de la performance énergétique, devra, à l'instar des autres BET en cas de pluralité, être clairement identifié. Ces compétences peuvent être présentées soit par un bureau d'études techniques (Bet) pluridisciplinaire soit par plusieurs bureaux d'études techniques spécialisés.

4.une compétence OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination). La compétence OPC peut être présentée soit par un cotraitant exclusivement dédié au pilotage soit par l'un des cotraitants exerçant alors plusieurs compétences au sein du groupement.

Il est précisé que les candidatures devront clairement indiquer la/les compétence(s) de chaque opérateur économique du groupement.

Conformément à l'article 51 VI du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en qualité de membres de plusieurs groupements.

2) Les candidats auront à produire un dossier " capacités techniques " contenant les pièces no9 à no11 et dont la description est donnée ci-après:

Pièce no 9: Pour le constructeur (entreprise générale ou chaque entrepreneur en cas de pluralité d'entrepreneurs dans l'équipe): une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution des services ou de l'ouvrage. Les prestataires intellectuels indiqueront quant à eux leurs outils méthodologiques et informatiques.

Pièce no10: Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de chaque entité du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

Pièce no11: Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise de chaque entité du candidat et notamment ceux des responsables de prestation de services et

ceux de conduite des travaux de même nature que celle du marché;

Les candidats auront à produire un dossier " capacités professionnelles " contenant les pièces no12 à no14 et dont la description est donnée ci-après:

Pièce no 12: Pour la compétence " constructeur " (entreprise générale ou chaque entrepreneur en cas de pluralité d'entrepreneurs): présentation d'une sélection de 5 références pertinentes de travaux exécutés au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution présentant une importance et une complexité équivalente de préférence dans le domaine faisant l'objet de la consultation (le pouvoir adjudicateur apprécierait que le constructeur mette en avant ses références en conception réalisation et, si possible, dans le domaine hospitalier). Pour chaque référence les indications suivantes devront apparaître: le nom du maître d'ouvrage, la surface concernée, les prestations réalisées, la nature et l'importance de l'opération, le montant des travaux, la date de réalisation.

Pièce no 13: Pour la compétence architecturale:

- une liste de 5 références significatives relatives à des projets effectués au cours des 3 dernières années, idéalement dans le domaine faisant l'objet de la consultation. Pour chaque opération il sera indiqué le maître de l'ouvrage, la localisation précise de l'opération, le programme, la surface utile du projet, le coût (H.T.) de réalisation des travaux, la mission précise réalisée, la date de fin de chantier si chantier terminé, à défaut indiquer la phase d'avancement;

- une présentation illustrée de ces 5 références significatives au format suivant: une planche au format A4 paysage par référence. Les illustrations peuvent consister en des photos, des plans, des dessins, des résumés graphiques ... Les planches au format A4 paysage ne seront pas reliées. Pour l'ensemble des références présentées, les architectes préciseront leur qualité au sein du groupement (mandataire ou cotraitant). Ils devront également préciser les références pour lesquelles ils n'ont pas été lauréats;

Pièce no14: Pour la compétence " études techniques " : un dossier de 3 références significatives pour chaque spécialité requise (les spécialités requises sont les suivantes: VRD, structure, fluides, ingénierie environnementale et thermique, SSI, développement durable et performance énergétique), idéalement dans le domaine faisant l'objet de la consultation, effectuées au cours des 3 dernières années avec les indications suivantes: nom du maître d'ouvrage, missions réalisées, nature et importance de l'opération, montant des travaux, date et délai de réalisation.

3) Présentation des documents:

Afin de faciliter l'analyse des plis, le pouvoir adjudicateur souhaite que les candidats respectent les modalités de présentation suivantes:

Les pièces no1 à 6 font l'objet d'un dossier distinct intitulé " Dossier no1 " Administratif ". Seule la pièce no 1 (Dc1) est commune au groupement. Elle fait l'objet d'un sous dossier distinct intitulé " sous dossier no1 ". Pour les pièces no2 à no6, chaque membre du groupement fournira dans un sous dossier distinct lui étant propre, l'intégralité de ces pièces, à moins que le texte ne précise que la pièce ne concerne qu'une catégorie d'opérateurs économiques du groupement (ex. Pièce no6 à ne fournir que par le ou les architecte(s)). Les pièces no7 et 8 font l'objet d'un dossier distinct intitulé " Dossier no2 " capacités financières". Chaque membre du groupement présente un sous dossier contenant les pièces précitées.

Les pièces no9 à no11 font l'objet d'un dossier distinct intitulé " Dossier no3 " Capacités techniques ".

Chaque membre du groupement fournira, dans un sous dossier distinct lui étant propre, les pièces no9, no10 et no11.

Les pièces no12 à no14 font l'objet d'un dossier distinct intitulé " Dossier no3 " Capacités professionnelles ". Chaque membre du groupement ne fournira que les documents visant

expressément la catégorie d'opérateur économique à laquelle il appartient. Il est précisé que le nombre de références requis pour chaque compétence est commun au groupement. Les documents seront séparés par un intercalaire sur lequel figurera le nom du dossier, la numérotation correspondante et l'opérateur économique concerné. Les candidatures sont remises en un dossier papier original (identifié original), 2 copies papier et 1 copie sur Cd-Rom (CD non-réinscriptible, compatible avec les logiciels courants XP, pack office, word 2010, pdf contenant l'ensemble des pièces).

4) Durée du marché: Le démarrage prévisionnel des études et des travaux préliminaires est prévu fin novembre 2015. La date prévisionnelle de livraison de l'opération retenue est début décembre 2017.

5) Prime: Tout candidat admis à remettre une offre, ayant remis une offre recevable y compris l'attributaire à l'issue de la procédure, se verra attribuer une prime de 40 000 EUR HT. En cas de remise de prestations incomplètes ou non conformes, l'indemnité précitée pourra être diminuée voire non versée au candidat concerné. Pour l'équipe attributaire du marché, l'indemnité relative aux pièces graphiques et écrites lui sera versée en même temps que les autres candidats. Cette somme sera considérée comme un acompte à son marché. La rémunération de l'attributaire du présent marché tient donc compte de la prime qu'il a reçue.

6) Modalités de remise des candidatures:

Les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle (papier), soit par voie électronique. Le candidat reste libre du mode de transmission qui doit être le même pour la candidature et l'offre. En conséquence, si la candidature d'un des candidats admis à remettre une offre a été envoyée en version électronique, ce candidat devra également recourir à la dématérialisation pour remettre son offre. Le Maître d'ouvrage mentionne toutefois sa préférence pour recevoir des candidatures sous forme " papier ".

6.1: remise par voie traditionnelle (papier):

Les dossiers de candidature sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité. Ils comportent une enveloppe comprenant les documents relatifs à leur candidature et sur laquelle figure les mentions suivantes:

" Ne pas ouvrir"

" Candidatures pour le marché de Conception Réalisation pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (Mas), d'une maisonnée et d'un espace relais de 62 lits et places "

Le pli devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures, et ce quel que soit le mode de transmission (envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, transporteur, remis aux services économiques contre récépissé), à l'adresse suivante:

Adresse postale et géographique:

Centre hospitalier de Novillars

Services économiques

4 rue du Docteur Charcot

25220 Novillars

Les jours et horaires d'ouverture du service marchés sont les suivants: Du lundi au vendredi: matin 8:30-12:00 / après-midi 13:00-16h

6.2: Remise des offres en version dématérialisée:

Bien que le pouvoir adjudicateur préconise une remise des dossiers en version papier, il permet néanmoins aux candidats qui le souhaitent de remettre leur candidature par voie électronique et ce conformément à l'article 56 du CMP. Les candidats auront la possibilité de déposer leur pli dématérialisé à l'adresse suivante: <https://www.achat-hopital.com>

Signature électronique: les documents dont le présent avis d'appel public à la concurrence exige la signature sont signés par les candidats dans des conditions permettant d'authentifier

leur signature au moyen d'un certificat de signature électronique, conformément aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. Le signataire doit pouvoir produire les éléments permettant d'établir que la signature électronique utilisée a été délivrée à une personne qui pouvait valablement engager l'entreprise. Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article 51 du Code des marchés publics, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement. Un parapheur électronique peut alors être utilisé, permettant la signature d'un même document par plusieurs signataires. Les frais de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Le pouvoir adjudicateur rappelle qu'une signature scannée ne peut se substituer à une signature électronique.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Le pouvoir adjudicateur examinera chaque document dont la signature originale est exigée et non celle de l'enveloppe qui les contient. (La signature " d'un fichier zip " contenant lui-même plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun de ces documents).

Conformément à l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, les catégories de certificats de signature utilisés pour signer électroniquement sont libres:

Soit le certificat de signature émane de la liste de confiance française ou d'une liste de confiance d'un autre Etat membre, c'est-à-dire qu'il peut être relié à un prestataire ou un produit de sécurité référencé pour la France par le ministère chargé de la réforme de l'état sur le site (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>); et pour les autres Etats-Membres par la Commission européenne sur le site (http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm).

Soit le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance; le signataire transmet alors avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes: la procédure permettant la vérification de la validité de la signature; l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur. Le niveau du certificat de signature utilisé pour signer les documents doit obligatoirement être au minimum de niveau II. Les formats de signatures autorisés sont les suivants: Xades, Pades et Cades.

Si les candidats n'utilisent pas les fonctionnalités de la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur pour signer les documents dont la signature est exigée, ils précisent le nom du logiciel de signature électronique utilisé pour la signature des documents et l'adresse du site internet de l'éditeur à partir duquel le pouvoir adjudicateur pourra se procurer le vérificateur de signature.

Taille et format des documents électroniques remis: Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Word, Excel, Powerpoint, Access (Pack Microsoft) PDF Acrobat ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format ".exe".

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT + 1 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Toute transmission par voie électronique en dehors de la plate-forme de dématérialisation est refusée.

Parallèlement à leur envoi électronique, les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. La copie sera transmise selon les mêmes modalités que pour la voie matérialisée décrites ci-avant (voie traditionnelle papier). La copie de sauvegarde contiendra les mêmes éléments que le pli transmis par voie électronique et notamment le certificat électronique pour la signature de l'offre si la copie de sauvegarde est envoyée sur support physique électronique.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention: " copie de sauvegarde - " Candidatures pour le marché de Conception Réalisation pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée (Mas), d'une maisonnée et d'un espace relais de 62 lits et places "

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par le pouvoir adjudicateur qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par le Pouvoir Adjudicateur.

Détection d'un virus informatique dans un fichier: Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7) Les documents de la consultation ne seront remis qu'aux candidats admis à remettre une offre.

8) Les candidats admis à remettre une offre devront produire: un projet de niveau Avant-Projet Sommaire (Aps+), accompagné de la définition des performances techniques et environnementales de l'ouvrage, et de l'offre de prix pour l'ensemble du marché.

9) Si le candidat ou le cotraitant est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des documents demandés dans le cadre du présent AAPC, il pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

10) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

11) Dans l'hypothèse où un cotraitant est une filiale d'un groupe et qu'il présente des références de la société " mère " il doit produire l'engagement écrit de la mise à sa disposition des moyens de la société " mère " ayant réalisées les travaux présentés.

12) Le délai de remise des candidatures a été réduit à 30 jours, l'avis d'appel public à la concurrence ayant été envoyé par voie électronique.

13) Le pouvoir adjudicateur recourt à la conception-réalisation en application de l'article L. 6148-7 du code de la santé publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 31.3.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Besançon

Postal address: 30 rue Charles Nodier

Town: Besançon Cedex 3

Postal code: 25044

E-mail: greffe.tabesancon@juradm.fr

Telephone: +33 381826000

Fax: +33 381826001

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Besançon

Postal address: 30 rue Charles Nodier

Town: Besançon Cedex 3

Postal code: 25044

E-mail: greffe.tabesancon@juradm.fr

Telephone: +33 381826000

Fax: +33 381826001

VI.5. Date of dispatch of this notice

31.3.2015